

Il est évident que nous faisons cela à titre d'essai. Mais si toutes les réponses qui sont données par les ministres provoquent de la part de l'opposition une demande à l'effet d'inscrire à la période de 10 heures le sujet sur lequel elle veut être renseignée, à ce moment-là, on constatera, au bout d'un mois à peine, qu'il y aura beaucoup plus de sujets à débattre durant la période de 10 heures à 10 heures et demie, les lundi, mardi et jeudi, que tous les sujets ou toute la législation que le gouvernement voudrait nous présenter.

Alors, si les réponses données par les ministres sont faites *ad hoc* en réponse aux questions posées, à ce moment-là, il y aura moins de mécontentement au sujet de l'essai que nous voulons faire aujourd'hui.

Mais je crois que la plus grande responsabilité—et c'est pourquoi j'ai commencé mes remarques en disant que l'Orateur avait de grandes responsabilités, pour l'avoir expérimenté moi-même—cette tentative reposera encore sur les épaules de l'Orateur. Il lui sera assez facile de déclarer toute question non conforme au Règlement—il n'y aura pas de rappel au Règlement ni de question de privilège. Cela sera la méthode facile.

Il incombera également à l'Orateur de décider quelles questions sont urgentes et lesquelles ne le sont pas. A ce sujet, je voudrais vous rappeler mes impressions personnelles pour montrer que, parfois, des questions peuvent paraître urgentes à certaines personnes et pas à d'autres. Lorsque nous sommes arrivés à la Chambre et que nous entendions poser des questions relatives à l'agriculture, si elles avaient trait au domaine spécifique du blé, elles étaient toutes acceptées, et dans ce cas, toutes semblaient urgentes et importantes. Mais d'un autre côté, lorsque ces questions avaient trait à l'agriculture de l'Est, ou à la culture des pommes de terre, ou à l'élevage ou à la production du lait et autres choses, à ce moment-là, on décidait que ce n'était pas des questions urgentes, et cela semblait être admis par tous les partis de la Chambre.

J'admets que depuis un an, on semble prendre en considération le fait qu'il peut y avoir des points qui, autrefois, ne pouvaient pas sembler urgents, mais qui, aujourd'hui, le sont.

Alors, monsieur l'Orateur, je crois que le point le plus important de ce nouvel essai, ce sera de juger quelles sont les questions qui sont urgentes et importantes.

J'ai une dernière remarque à ajouter—le chef de l'opposition en a fait mention tout à l'heure—ce sera de voir à ce que les questions, inscrites au *Feuilleton*, reçoivent une réponse dans un délai beaucoup plus court qu'on ne le fait aujourd'hui. Pour certaines questions, il faut attendre un mois et même un mois et demi avant d'obtenir une réponse.

Cela incite les députés et les membres de l'opposition à poser des questions ou à demander des renseignements pendant la période des questions plutôt que de les inscrire au *Feuilleton*. Si on répondait plutôt aux questions inscrites au *Feuilleton*, cela porterait les députés à les y inscrire, puisque les réponses, à ce moment-là, sont plus élaborées et par le fait même donnent de meilleurs renseignements que ceux que nous pouvons obtenir lors de la période des questions. D'ailleurs, cela se comprend facilement, puisque, à ce moment-là, le ministre auquel nous posons la question peut mieux se renseigner et ainsi mieux répondre quand il a le temps de se préparer que lorsque cela lui est posé à l'improviste pendant la période des questions.

Monsieur l'Orateur, de notre côté, nous allons collaborer loyalement et sincèrement dans ce nouvel essai, de telle sorte que nous pourrions réussir à écourter la période des questions et procéder plus vite au travail, peut-être plus urgent, de la législation, ce qui d'ailleurs, en fait, constitue le but premier du travail des membres de la Chambre, à savoir une législation qui servira la population canadienne.

(Traduction)

M. l'Orateur: La Chambre consent-elle à adopter ladite motion?

M. G. W. Baldwin (Peace-River): Monsieur l'Orateur, m'accorderait-on une minute, afin que je puisse relever une ou deux observations, compte tenu du fait que c'est moi qui ai appuyé la motion. Tout d'abord, le chef de l'opposition (M. Diefenbaker) et l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) ont eu raison de signaler que la Chambre n'existe pas uniquement en vue de donner suite aux projets du gouvernement. Elle existe aussi pour permettre aux députés de discuter de griefs et d'affaires pressantes qui concernent le pays.

Le chef de l'opposition a parlé de ce qui se passe en Angleterre. J'ai justement devant moi un livre intitulé *Questions in Parliament* de Chester et Bowring. Afin de mettre en relief les propos du chef de l'opposition, je dirais qu'en 1945-1946 on a posé, d'après ce livre, 21,135 questions marquées d'un astérisque ce qui a fait, avec les questions sans astérisque, un total de 27,313 questions. En 1959-1960, on a posé 10,161 questions marquées d'un astérisque, ce qui a fait avec les questions sans astérisque un total de 13,471 questions. Voilà qui montre bien l'importance extrême de ce problème.

Lorsque les membres du sous-comité se sont réunis, nos opinions sur la nature des amendements à proposer étaient diamétralement opposées, et c'est seulement parce